



EMINED

Encadrement des Mineurs en Détention

TRAIT D'UNION N°2

CHERS AMIS D'EMINED

Nous sommes heureux de vous informer que nous avons reçu un petit financement de l'Ambassade de Suisse au Cameroun. Celui-ci est destiné à la prise en charge juridique de 15 mineurs supplémentaires détenus pour le compte de l'année en cours qui viennent s'ajouter aux 40 (quarante) autres pris en charge préalablement par l'ACAT-Suisse.

Parmi les mineurs pris en charge par l'ACAT-Suisse cette année, nous comptons pour la première fois 4 jeunes filles. Fait exceptionnel, les jeunes filles sont rarement incarcérées sans que nous puissions vous expliquer pourquoi. Toutefois, rassurez-vous, elles sont détenues au quartier des femmes de la Prison Centrale de Yaoundé et viennent suivre leurs cours au quartier des garçons.

Parmi les quatre détenues, nous nous sommes rapprochés de la jeune Nacette, âgée de 19 ans, élève en classe de 1^{ère} dans le centre socio-éducatif de la Prison Centrale de Yaoundé-Kondengui. Elle a été incarcérée depuis le 07 février 2017 pour complicité de vol simple.

Elle raconte qu'un jour, son petit ami lui a demandé de l'accompagner à l'anniversaire de la mère d'un ami à lui. Ils se sont bien amusés au cours de la cérémonie. Le lendemain matin très tôt, la police s'est présentée au domicile de son copain où elle avait passé la nuit ; ils étaient encore couchés tous les deux. Les policiers ont perquisitionné la maison et ont embarqué un ordinateur portable qui s'y trouvait et leur a demandé de les suivre au commissariat. Une fois arrivés au poste de police, on leur a annoncé qu'un vol a été perpétré au domicile où ils ont été à la fête la veille et que plusieurs objets de valeurs ont été emportés y compris l'ordinateur portable que la police avait retrouvé chez son copain. C'est ainsi qu'elle a été accusée de complicité de vol simple. Les parents de Nacette ont été informés de la situation de leur fille ; ils ont tenté de faire un arrangement à l'amiable avec le plaignant au commissariat pour éviter à leur fille la prison. Malheureusement, ce dernier leur a demandé de payer 1 000 000 FCFA (un million), soit environ 1630 CHF, pour réparer le préjudice. Le montant était trop élevé pour cette famille assez pauvre, et celle-ci n'ayant pas trouvé de compromis avec la partie adverse, l'affaire a été envoyée en justice, d'où l'incarcération de Nacette.

Son affaire a été prise en charge par l'Avocat d'EMINED ; nous espérons qu'une suite va être vite donnée pour permettre à cette jeune fille encore scolarisée, de sortir non seulement rapidement de prison, mais aussi, de poursuivre ses études dans des conditions meilleures que celles du milieu carcéral.

Le prochain « trait d'union » vous parviendra au courant du mois de mai prochain.

A très bientôt.